

# Infolettre

9 Avril 2020

## Chers commerçants,

Dans les derniers jours, les gouvernements canadien et québécois, ainsi que la Ville de Montréal, ont fait des annonces susceptibles de vous intéresser concernant des mesures et des programmes qui seront mis en place pour répondre à la crise de la COVID-19.

## Certains critères d'admissibilité à la **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** ont été assouplis :

- La baisse de recette pour la période entre le 15 mars et le 11 avril devra être au minimum de 15% plutôt que de 30%;
- Les nouvelles entreprises ainsi que celles en démarrage pourront faire le choix d'utiliser les mois de janvier et février 2020 comme période de référence pour démontrer la perte de revenus (plutôt que d'utiliser comme période de référence celle du même mois de l'année précédente)
- Les OBNL ainsi que les Organismes de bienfaisance pourront inclure ou exclure les subventions gouvernementales dans leurs pertes de revenus

Cette subvention sera rétroactive au 15 mars 2020 et la prestation hebdomadaire maximale par employé sera de 847 \$.

[Cliquez ici](#) pour consulter la page internet dédiée à cette mesure.

---

## Le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)

Donne l'opportunité à toutes entreprises et organismes d'offrir des formations pour développer les compétences de ses salariés ainsi que d'améliorer son organisation du travail. Ce programme développé par le gouvernement du Québec agit en complémentarité avec ceux du gouvernement canadien. À titre d'exemple, donc, le PACME couvrirait 25% de la masse salariale des travailleurs en formation (salaire maximal admissible de 25 dollars l'heure), dans l'éventualité où l'entreprise recevrait la subvention salariale d'urgence du Canada de 75 %.

[Cliquez ici](#) pour consulter la page internet dédiée à cette mesure

Partenaire local de formation : Centre de services aux entreprises du Cégep Marie-Victorin, Mme Véronique Coutu (veronique.coutu@collegemv.qc.ca ou au 514-278-3535 poste 5261).

---

## La Ville de Montréal offrira un **Accompagnement gratuit pour entreprendre un virage numérique accéléré.**

Vous pouvez profiter de cette occasion pour optimiser votre présence en ligne ou pour améliorer votre boutique en ligne . Pour en faire la demande, vous devez remplir le formulaire suivant avant le 17 avril 2020 : <https://sdemtl.wufoo.com/forms/w1xlod9b16hew0f/>

---

## Autres informations pertinentes

Nous vous invitons aussi à visiter le site web [commercemtlnord.ca/covid-19](http://commercemtlnord.ca/covid-19) pour obtenir les dernières informations concernant les programmes et mesures annoncées par les différents paliers gouvernementaux. **Cette page est mise à jour en continu en fonction des nouvelles informations.**

Pour connaître l'ensemble des mesures et des programmes du gouvernement canadien s'adressant aux entreprises durant cette période de crise, [cliquez ici](#).

---



## Contacts importants

### **Jean-François Gosselin**

CDEC Montréal-Nord

Cell. 438-520-7837

[info@cdecmtlnord.ca](mailto:info@cdecmtlnord.ca)

[Site internet](#)

### **Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal**

514 394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

### **Charles Morisset, commissaire au développement économique**

**Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises**

Cell. 514-243-5895

[charles.morisset@montreal.ca](mailto:charles.morisset@montreal.ca)

[Site internet](#)

### **Martin St-Pierre, directeur - développement commercial**

PME MTL Est-de-l'Île

Cell. 514-207-2917

[Mstpierre@pmemtl.com](mailto:Mstpierre@pmemtl.com)

[Site internet](#)

### **Noushig Eloyan, directrice générale**

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord

Téléphone 514-329-4453 poste 225

[noushig.elyan@ccimn.qc.ca](mailto:noushig.elyan@ccimn.qc.ca)

[Site internet](#)

[Facebook](#)



**www.commercentlnord.ca/ouvert**

Une initiative de:



Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :

